

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14692**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Bâtiment et construction
Spécialité Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Le Président de l'Université Paris XII, Le Recteur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture, 232r Contrôle des normes de construction et de sécurité, 233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le BTP, lors d'un projet de construction ou de rénovation, ce professionnel étudie et conçoit les options techniques les plus adaptées. Il élabore le cahier des charges ou les dossiers détaillant les travaux (matériaux, mise en œuvre...) Il tient compte des souhaits de son employeur ou client, des règles régissant les appels d'offre, des normes de construction. Il respecte les budgets pour choisir les techniques, les matériaux, les entreprises de travaux... Il peut être généraliste ou spécialisé dans un domaine (le béton, la climatique...) Il conjugue grandes compétences techniques avec rigueur et sens de l'organisation.

La connaissance de la réglementation est aujourd'hui primordiale aussi bien dans les bureaux d'études, les bureaux de contrôle que dans la conduite de travaux. Les étudiant(e)s formé(e)s auront cette connaissance de la réglementation et pourront évoluer dans ces trois secteurs d'activités.

L'objectif de la Licence professionnelle Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments, Spécialité Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments à plein temps est de former les étudiant(e) aux métiers de cadres intermédiaires qualifiés pour les entreprises dans le secteur du BTP.

En apprentissage, les étudiant(e)s sont préparés à intégrer directement le monde du travail et deviendront des professionnels formés qui maîtriseront :

- Le contrôle la solidité des structures en phases conception et exécution des travaux
- Le contrôle de certains équipements (incendie, thermique, acoustique) ;
- La réalisation des diagnostics d'ouvrage et d'équipements ;
- La pratique de la veille réglementaire (Documents Techniques Unifiés, Réglementations handicapés, code du travail...)
- La pratique du service client et du développement de son propre relationnel
- La préparation à devenir, à terme, un référent pour les maîtres d'ouvrage publics et privé.

A l'issue de la Licence professionnelle Bâtiment et construction, Spécialité Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments, le diplômé est capable de :

- Contrôler la solidité des structures en phases conception et exécution des travaux.
- Contrôler certains équipements (incendie, thermique, acoustique).
- Réaliser des diagnostics d'ouvrages et d'équipements.
- Apporter son sens du service au client et développer son relationnel.
- Faire de la veille réglementaire et de la recherche réglementaire (DTU, Réglementations handicapés, code du Travail...).
- A terme, devenir un référent pour les maîtres d'ouvrage publics et privé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité ayant un lien avec les BTP

- Bureaux d'études
- Bureaux de contrôle
- Conduite de travaux
 - Conducteur de travaux
- Technicien/ Technicienne vérificateur/ vérificatrice
- Assistant(e) chargé(e) d'affaires contrôle et audit bâtiment ;
- Chargé(e) d'affaires en bureaux d'études, contrôle et audit bâtiment
- Responsable d'équipe technique ou commerciale, responsable d'agence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

H1301 : Inspection de conformité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT Génie civil, BTS bâtiment ou travaux publics, scientifique, salariés ou demandeurs d'emploi ayant une expérience de 3 ans dans le bâtiment comme technicien, possibilité de faire valider un niveau Bac+2 (VAP 85).

attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Bâtiment et construction, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'Institut Universitaire de Technologie, IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

UE 1 : Bases fondamentales (10 ECTS) :

- Anglais technique (1 ECTS)
- Offre et développement client (1 ECTS)
- Management d'équipe (2 ECTS)
- Droit des contrats, des assurances et de la responsabilité. Rédaction des avis (1 ECTS)
- Méthodologie de gestion de projet (1 ECTS)
- Bâtiment : Prévention des risques sur les chantiers (1 ECTS)
- Contrôle Technique construction (2 ECTS)
- Outils de calcul informatisés (1 ECTS)

UE 2 Spécialité (20 ECTS) :

- Actions sur les structures (1 ECTS)
- Calcul structures BA et BP (4 ECTS)
- Calcul structures métalliques (3 ECTS)
- Calcul structures bois (1 ECTS)
- Fondations superficielles (1 ECTS)
- Fondations spéciales dont urbaines (1 ECTS)
- Second œuvre - Enveloppe du bâtiment (3 ECTS)
- Second œuvre - Revêtements intérieurs, équipements (1 ECTS)
- Acoustique méthode d'examen simplifiée (1 ECTS)
- Thermique du bâtiment (1 ECTS)
- Sécurité Incendie (2 ECTS)
- Normes Accessibilité pour handicapés (1 ECTS)

UE 3 (10 ECTS) :

- Projet tutoré
- Examen par une équipe de 3 à 4 étudiants d'un projet de construction d'un bâtiment d'habitation (tous corps d'états). 150h

UE 4 (20 ECTS) :

- Période en entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)

En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)
Par candidature individuelle	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %) Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr>

IUT de Sénart/Fontainebleau

Statistiques

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne
61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart/Fontainebleau

Site de Sénart

36-37 rue Georges Charpak

77 567 Lieusaint

Historique de la certification :